

**Décision n° 2015-11 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE**

La Directrice générale de l'établissement public de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire NOR MFPP1122325C du 9 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le courrier de l'UNSA en date du 13 janvier 2015 désignant ses représentants au CHSCT;

Vu le courrier de la CGT en date du 13 janvier 2015 désignant ses représentants au CHSCT ;

Vu le courrier de FO en date du 17 décembre 2014 désignant ses représentants au CHSCT,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement est fixée comme suit :

1° Représentants de l'Administration :

- Président : M<sup>me</sup> Nathalie Hanet ;
- Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : M. Laurent Jugeau.

2° Représentants du personnel :

| Listes   | Titulaires                    | Suppléants                      |
|----------|-------------------------------|---------------------------------|
| UNSA     | M. Sébastien Marchal          | M. Patrick Seiller              |
|          | M <sup>me</sup> Nadine Duflot | M. Henri-Paul Houssin           |
|          | M <sup>me</sup> Sylvia Skoric | M. Patrick Reynaud              |
| UGFF-CGT | M <sup>me</sup> Nadine Sachot | M. Christian Drouard            |
|          | M. Christophe Liberale        | M. Stéphane Derveloy            |
| FO       | M. Christian Hubert           | M <sup>me</sup> Sandrine Laveau |

- 3° M. Jean-Pierre Lagrange, médecin de prévention,
- 4° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention
- 5° M. Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail.

**Art. 2** - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET